



LETTRE D'INFO N°1 - JUILLET 2021

www.aménagement-pole-melun.fr

Édito

Avec 43 000 voyageurs par jour, le Pôle de Melun est le plus fréquenté de Seine-et-Marne. Cette fréquentation est amenée à croître avec les nouveaux projets urbains et sera confortée par l'arrivée du Tzen 2 et les nouveaux projets urbains. Le projet du Pôle de Melun est donc essentiel pour les habitants de l'agglomération et pour les usagers de la gare.

L'accessibilité de la gare de Melun est une priorité : le projet permettra de désaturer les espaces de la gare, d'assurer l'accessibilité pour tous et d'améliorer les échanges entre le nord et le sud de la ville, de part et d'autre des voies ferrées. Il facilitera vos trajets quel que soit votre mode de déplacement (marche, vélo, RER, train, TER, voiture).

Pendant trois ans, nous avons œuvré à la réalisation des études préliminaires, en collaboration étroite avec les villes de Melun, Dammarie-les-Lys, La Rochette, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, le Département de Seine-et-Marne et SNCF. Ainsi, les études que nous avons menées depuis 2018 tiennent compte des avis que vous avez exprimé durant la concertation.

L'approbation du Schéma de Principe du projet ainsi que du Dossier d'enquête publique, lors du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 14 avril 2021, est le fruit de ces trois années de travail et marque une nouvelle étape dans la conception du projet.

Prochaine étape : l'enquête publique, prévue début 2022. Vous pourrez alors vous exprimer sur les aménagements détaillés du Pôle.

L'équipe-projet
Île-de-France Mobilités



RÉAMÉNAGEMENT

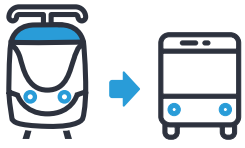
Pôle de Melun

Le projet avance !



Le projet a franchi une étape importante : le Schéma de Principe et le Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ont été approuvés par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 14 avril 2021. Dans cette lettre d'info, découvrez les aménagements prévus dans le projet !

Le projet en bref



FACILITER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS LES MODES

DE TRANSPORT ET AMÉLIORER LES CORRESPONDANCES

Les deux **gares routières** souffrent aujourd'hui de conflits d'usages entre piétons, cyclistes, automobilistes et bus. **Elles seront donc réorganisées, accessibles aux PMR, et dimensionnées** pour répondre à l'afflux de voyageurs.

Des **cheminements cyclables et piétons seront déployés**, une nouvelle gestion des flux de bus sera mise en place, et le parking actuel sera **démoli et reconstruit en parking-relais plus capacitaine**.

Le réaménagement des espaces autour de la gare assurera aux voyageurs des **correspondances faciles entre les modes de transports**.



RELIER LE NORD ET LE SUD DE LA VILLE

Le **nouveau passage souterrain mixte permettra à la fois de relier le nord et le sud de la ville** (accès public libre) **et d'accéder aux quais** (accès avec un titre de transport). Les nouveaux accès aux quais participeront alors à **désaturer la gare**. Le tunnel public existant, reliant l'avenue Thiers à la Place de l'Ermitage, sera quant à lui réservé aux vélos.



S'INTÉGRER DANS LES PROJETS URBAINS ET DE TRANSPORT

La conception du projet prend en compte la nouvelle ligne du **Tzen 2**, la future **colée verte** qui permettra aux piétons et cyclistes de rejoindre Dammarie-lès-Lys, ainsi que le **projet tertiaire** de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (en remplacement de l'ancienne halle SERNAM).

PLAN DU FUTUR PÔLE



Des aménagements répartis sur trois secteurs

- Secteur nord
- Secteur gare
- Secteur sud
- Nouveau passage souterrain
- Passage souterrain existant
- Parking vélo IDFM (consignes sécurisées)
- Gare routière et zone de régulation bus
- Nouveau parvis

Faciliter les déplacements pour tous les usagers

- Arrêt de bus
- Dépose minute
- Accès cycliste
- Accès piéton
- Accès aux quais
- Accessibilité PMR
- Tzen2
- Taxi
- Station de taxi
- Accès piéton
- Accessibilité PMR

S'inscrire dans les projets du territoire

- Projets connexes

Un espace apaisé et ouvert sur la ville, dédié en priorité aux piétons et aux cyclistes

Au nord du Pôle, la **création d'un parvis** en zone partagée permettra d'apaiser et de **sécuriser la circulation des piétons et cyclistes**. Une partie de la **circulation sera déviée**, le passage des **camions sera interdit** et des places de dépose-minute seront aménagées.

Un parvis sera également créé au sud du Pôle, accompagné d'une **nouvelle place Séjourné**. Celle-ci sera un espace de vie privilégié pour les piétons. Les cyclistes y disposeront de stationnement (**arceaux vélos, et Parking Vélos Île-de-France Mobilités**) et d'un **bâtiment de réparation et de location de vélos**. Une rampe d'accès pour les cyclistes permettra de rejoindre la future coulée verte (qui permettra aux piétons et cyclistes de rejoindre Dammarie-lès-Lys) depuis la Place Séjourné.



GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Le Pôle n'étant aujourd'hui pas accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR), le projet prévoit **sa mise en accessibilité, notamment** grâce à :

- > La création d'un nouveau passage souterrain avec des ascenseurs permettant d'accéder aux quais
- > Le rehaussement des quais pour accueillir les trains de nouvelle génération
- > Le remplacement des portiques de Contrôle automatique de Billets.



Des mesures d'accessibilité à court terme

Des **premières mesures d'accessibilité** seront mises en place à partir de la rentrée. Elles portent sur les 7 escaliers permettant d'accéder aux quais depuis le passage souterrain (mains courantes PMR, manchons en braille, etc.), ou encore la place de parking PMR située devant la gare. Une **bande de guidage pour les personnes malvoyantes** sera également mise en place.

La poursuite du dialogue

Lors de la **concertation préalable conduite en 2018, trois scénarios vous ont été proposés** pour franchir les voies ferrées. Pour répondre à vos besoins et suite aux avis recueillis, **la création d'un passage souterrain mixte a été retenue (voir page précédente).**

L'enquête publique, prochaine étape du projet, **est prévue début 2022.** Cette nouvelle phase d'information et d'échanges vous permettra de vous exprimer sur les fonctionnalités détaillées du futur Pôle.

LE COÛT DU PROJET

Le coût total du projet est évalué à ce stade des études (études préliminaires dites « Schéma de Principe ») à **160 M€ HT** (aux conditions économiques de 2019).

Les grandes étapes du projet

- > **2016-2017** > Etudes d'opportunité et de faisabilité (Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales, DOCP)
- > **Janvier - mars 2018** > Concertation préalable
- > **Juillet 2018** > Approbation du DOCP
- > **2018-début 2021** > Études préliminaires (Schéma de Principe)
- > **Avril 2021** > Approbation du Schéma de Principe et du Dossier d'Enquête d'Utilité Publique au Conseil d'administration Île-de-France Mobilités
- > **2021-2022** > Études détaillées (Avant-projet)
- > **Début 2022** > Enquête publique
- > **2022-2023** > Etudes travaux (Projet)
- > **2023** > Travaux préparatoires
- > **2024-2030** > Travaux d'infrastructures et mise en service progressive des aménagements du Pôle
- > **2030** > Mise en service complète du Pôle



LES ACTEURS



www.aménagement-pole-melun.fr

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Juillet 2021 - Directeur de publication : Laurent Probst
Responsable de rédaction : Arnaud Crolais - Conception-réalisation : PARIMAGE
Crédits photos : ©Urbanica